

Entretien avec Maître Jacques VERGES

avoir lieu avec la présence de Saddam Hussein car Saddam Hussein aurait pu dire si vous m'accusez d'avoir utilisé des armes de destruction massive, c'est vous qui me les avez vendus. Vous m'accusez d'avoir bombardé des gens dans la région du sud, dans les marées où il y a des Chiïtes mais vous étiez les maîtres du ciel donc vous êtes mal placés alors si vous me considérez comme coupable que Monsieur Rumsfeld s'assoie à ma droite et Monsieur Dick Cheney à ma gauche. A ce moment-là il fallait ouvrir le procès et que Saddam Hussein y soit alors on a fait un procès qui est une manipulation, on a fait un procès pour un attentat manqué contre Saddam Hussein et la condamnation à mort d'un certain grand nombre de villageois par un tribunal spécial et on le poursuit. On l'a condamné à mort et on l'a pendu. C'est à dire que le procès pour les Kurdes et les Chiïtes pourrait avoir lieu sans la présence de Saddam Hussein. C'était le but donc j'aurais dénoncé ce procès comme une manipulation. Je ne pense pas que ça a été fait.



La deuxième chose est que les autorités américaines en 2003 ont suspendu la peine de mort en Irak et la peine de mort a été rétablie en 2004 par le gouvernement irakien et donc si Saddam Hussein était jugé en 2003 on ne pourrait pas le condamner à mort et c'est le contraire de toutes les normes internationales que d'appliquer après coup une sentence plus sévère que les années auparavant pour des faits antérieurs. D'autre part quand je pensais être le seul avocat de Saddam Hussein, je voulais porter plainte à la Cour Pénale Internationale créée par le traité de Rome contre Monsieur Tony Blair pour crime contre l'humanité. Pour je Tony Blair parce que je ne pouvais pas porter plainte contre Monsieur Bush car les Etats-Unis n'ont pas reconnu la compétence de la Cour Pénale Internationale tandis que l'Angleterre, l'Europe l'a reconnu. Je visais son co-auteur, son co-responsable de tous les crimes en Irak, les massacres des villageois, les crimes contre l'humanité, les tortures à la prison d'Abou Graïb. Si j'avais été dans le procès j'aurais suivi la-dessus et il est évident que si Monsieur Tony Blair serait entendu comme témoin, on aurait entendu parler beaucoup plus de Monsieur Tony Blair que de Monsieur Saddam Hussein. On aurait parlé beaucoup plus de Abou Graïb que d'autres choses mais je n'ai pas été l'avocat de Saddam Hussein. Je le regrette. Certains disent que c'est pour cela que je suis en vie, je n'en sais rien. Je sais que dans son procès trois avocats ont été tués par balle et un quatrième est à l'hôpital.

David ABBASI : Un procès assez dangereux.

Jacques VERGES : Un procès dangereux et truqué. On ne peut pas appeler cela un procès et quand on insulte quelqu'un je trouve que c'est le comble de l'abjection

David ABBASI : Vous allez Voter ?

Jacques VERGES : Cela m'arrive. Pas tout le temps.



David ABBASI : Pour les Présidentielle vous avez voté ?

Jacques VERGES : Oui mais c'est un secret.

David ABBASI : Dernière question, le 11 septembre les Américains ont publié un rapport, que pense Jacques Vergès de ce sujet ?

Jacques VERGES : Je n'ai pas suivi toutes les enquête à ce sujet mais ce que je sais c'est que c'est très étrange. Etrange qu'une vingtaine de personnes de type non européen, très bronzés parlant l'américain avec un accent arabe, vivant on ne sait pas de quoi puissent prendre des leçons de pilotage sans étudier les procédures d'atterrissage et de décollage, uniquement de conduire quand l'avion est en l'air et que les services américains n'ont rien remarqué. Je suis étonné d'autant plus qu'il y a des agents américains qui ont signalé à leur direction qu'il y avait des choses étranges. Je pense qu'il y a quelque chose d'anormal dans le fonctionnement des services de renseignements américains et que d'autre part, le 11 septembre était du pain béni pour le gouvernement américain qui voulait faire la guerre.

David ABBASI : Merci Monsieur Jacques Vergès de nous recevoir dans cette pièce historique.

Jacques VERGES : merci et Au revoir.

Erchad

La lettre des Ecrivains Laïcs Perses

29ème année 6 numéros/an N° 159 Septembre 2008
CPPAP : 0908G88318

Fondateur et Directeur : David ABBASI Siyavash AWESTA
Abonnement annuel Europe 15€ International 30€ prixUnité : 1€50

Imprimé et Distribué par : Institut LEP

66 av des CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS France

TEL : + 331 45 63 02 63 Fax : + 331 45 61 21 12

www.PersianCnn.Net

Chèr(e) ami(e), toutes les activités culturelles, télévisées, radiophoniques de David ABBASI sont bénévoles pour cela nous avons besoin de votre aide, envoyez nous vos petits ou grands chèques d'adhésion à l'adresse : Asso Institut Laïque Euro Perse ILEP 66 av des CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS FRANCE